

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Convocation en date du : 04/04/2023
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 14
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Treize Avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, Mme REBOUL Fanny, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absents excusés :

Absents : Mme PRIMAULT Florence

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2023.032 : Plan de financement pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement de Merlette Ouest – Tranche 1

Le Maire rappelle aux membres du conseil l'opération qui a été étudiée en 2022 de rénovation des réseaux de la zone ouest de la station. Une première tranche pourrait se réaliser en 2023, il s'agit de la partie la plus haute : Serre des Boucs – La Muande.

Il s'agit d'un renforcement et d'une réfection de tous les réseaux AEP, assainissement avec reprise des branchements.

Dans le même chantier l'ensemble des réseaux pluviaux, éclairage public, télécom seront remis à neuf.

Le plan de financement de cette première tranche serait le suivant :

Réfection réseau potable Merlette Ouest Tranche 1			
Dépense		Recettes	
Travaux	208 295,95 €	Agence de l'eau	132 476,22 €
Maitrise d'œuvre	12 497,76 €	Département	44 158,74 €
		Autofinancement	44 158,74 €
Total	220 793,71 €		220 793,71 €

Réfection réseau d'assainissement Merlette Ouest Tranche 1			
Dépense		Recettes	
Travaux	161 899,25 €	Agence de l'eau	102 967,92 €
Maitrise d'œuvre	9 713,96 €	Département	34 322,64 €
		Autofinancement	34 322,64 €
Total	171 613,21 €		171 613,21 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** ce projet ainsi que le plan de financement correspondant,
- **S'engage** à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale. Cet engagement, implique que le titulaire est tenu de fournir, lors de contrôles effectués par l'Agence de l'eau (ou son mandataire) à l'occasion du solde de l'aide ou dans les 5 années suivantes, les documents énumérés ci-après : étude géotechnique documentaire ou rapport d'investigation géotechnique, cadre de mémoire technique (joint au DCE) et plans de récolement des ouvrages aidés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes.

Le Maire,
Patrick RICOU

